

---

---

**CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE**

---

**ANNÉE 1952**

---

**Service des Commissions**

---

**BULLETIN DES COMMISSIONS**

---

**AFFAIRES ÉCONOMIQUES, DOUANES  
ET CONVENTIONS COMMERCIALES**

**Mercredi 26 novembre 1952.** — *Présidence de M. Roehereau, président.* — La commission a adopté, dans le texte de l'Assemblée Nationale, les rapports de M. Hœffel sur les projets de loi :

a) N° 530, année 1952, tendant à ratifier le décret du 1<sup>er</sup> janvier 1949 précisant que les relations douanières-entre l'A. E. F. et le Cameroun seront réglées par une convention approuvée par les hauts-commissaires de ces deux territoires ;

b) N° 537, année 1952, modifiant les articles 22 et 23 de la loi du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération.

Elle a ensuite poursuivi l'examen du projet de loi (n° 436, année 1952) organisant le contrôle des ententes économiques et assurant la liberté de la production et du commerce.

M. Bardon-Damarzid a présenté son avant-rapport et a demandé que la commission l'étudie en première lecture.

Après avoir réservé l'article premier, qui visait à définir le critère de qualification des ententes économiques, la commission a adopté les articles 2 à 14 inclus du texte qui lui était proposé par son rapporteur.

## AFFAIRES ÉTRANGÈRES

**Mercredi 26 novembre 1952.** — *Présidence de M. Marcel Plaisant, président.* — Le Président a rendu compte à ses collègues des premiers contacts qui ont été pris entre les représentants de la France et M. Foster Dulles depuis son accession au Gouvernement des Etats-Unis comme Secrétaire d'Etat. Le nouveau chef de la diplomatie américaine désire établir une communauté de vues entre les États-Unis, la France et la Grande-Bretagne, de telle sorte que la solidarité interalliée soit resserrée. Il désire que les problèmes qui intéressent la France soient placés dans le cadre d'une politique générale, soit qu'il s'agisse de l'Extrême-Orient, soit pour résoudre les questions africaines. Le secteur asiatique sera l'objet d'une analyse et d'une attention plus aiguës. La position de l'Amérique ne variera pas en ce qui concerne l'Indochine et M. Foster Dulles reconnaît que la France a droit à un traitement particulier de la part des Alliés qui ont conscience du danger qui pèse sur eux.

Sans méconnaître l'effort qui est à déployer pour rapprocher le Département d'Etat des conceptions françaises, M. Foster Dulles tient à réaliser un accord avec la France pour trouver une solution amiable des problèmes africains.

Partisan du Plan de Communauté européenne du Charbon et de l'Acier, le Secrétaire d'Etat encouragera tous les efforts destinés à assurer l'intégration de l'Allemagne dans l'entité européenne.

Donnant une relation des débats qui se déroulent à New-York, aux Nations Unies, M. Marcel Plaisant a fait observer qu'une réunion des délégués des pays arabo-asiatiques et comportant des

représentants de l'Istiqlal a eu lieu en marge de l'Assemblée et que cette manifestation importante a été présidée par le chef de la délégation de l'Irak, M. Zafrullah Khan, au moment même où ce pays est le théâtre de discordes intestines.

La commission a entendu le rapport de M. Léo Hamon sur la mission qu'il a accomplie en Yougoslavie. Celui-ci, après avoir évoqué la situation économique du pays, a démontré son amélioration et l'augmentation du niveau de vie. Le Gouvernement du Maréchal Tito manifeste une volonté de diplomatie active et l'accueil très favorable qui a été réservé à M. Léo Hamon, ainsi qu'à ses collègues, notamment M<sup>me</sup> Crémieux et M. Tamzali, est un témoignage du désir qu'a le Gouvernement yougoslave de se rapprocher de la France. Il semble que la question de Trieste s'oriente vers le *statu quo* et ait perdu provisoirement son caractère d'acuité.

Le rapport de M. Léo Hamon a donné lieu à une discussion contradictoire à laquelle ont participé M<sup>me</sup> Brossolette, MM. René Coty, Ernest Pezet, Réveillaud et Chaintron.

M. Marcel Plaisant a remercié M. Léo Hamon des observations et des informations qu'il a données à la commission au cours d'un exposé d'une clarté et d'une précision remarquables.

## BOISSONS

**Mercredi 26 novembre 1952. — Présidence de M. Jean Durand, vice-président.** — La commission a procédé à un nouvel échange de vues sur la proposition de loi (n° 452, année 1952), renvoyée devant elle à l'issue de la discussion générale en séance publique, tendant à abroger l'article premier de la loi du 3 février 1941 et à remettre en vigueur les articles 67 à 74 du Code du vin pour assurer l'assainissement total du marché du vin.

Sur l'initiative de M. Borgeaud, elle a adopté, à l'unanimité, une proposition de résolution tendant à demander à l'Assemblée Nationale de prolonger de vingt et un jours le délai constitutionnel imparti au Conseil de la République pour formuler son avis sur cette proposition de loi.

## ÉDUCATION NATIONALE, BEAUX-ARTS, SPORTS, JEUNESSE ET LOISIRS

**Mercredi 26 novembre 1952.** — *Présidence de M. Charles Morel, vice-président.* — La commission a reçu une délégation du Syndicat des directeurs d'école. M. Demalander, chef de la délégation, a exposé les raisons qui militent en faveur de la création du grade de directeur d'école.

MM. Primet et Lamousse ont présenté des objections, tandis que M. de Maupeou se déclarait plus favorable à la revendication présentée.

Après que M. Demalander eût répondu aux questions posées par de nombreux commissaires et précisé, notamment, que le Syndicat souhaitait voir étudier par le Ministère de l'Education nationale son projet de statut, la délégation s'est retirée.

La commission, ayant alors procédé à un bref échange de vues, a confié à M. de Maupeou le soin de déposer, à l'occasion du débat budgétaire, un amendement dans le but d'inviter le Gouvernement à étudier le projet de statut proposé par le Syndicat des directeurs d'école.

En fin de séance, sur proposition du Président, la commission a chargé M. Canivez de déposer un amendement tendant à maintenir le droit au logement gratuit du personnel administratif des lycées.

**Jedi 27 novembre 1952.** — *Présidence de M. Bordeneuve, président.* — La commission a entendu M. André Marie, Ministre de l'Education nationale, venu l'entretenir du budget de fonctionnement de son Département.

Le Président André Marie a fait un exposé d'ensemble qui a porté successivement sur le budget de fonctionnement, la loi de plan scolaire et le budget de reconstruction et d'équipement. Il a particulièrement insisté sur l'importance des crédits consacrés cette année aux créations d'emplois. C'est ainsi qu'en 1953, sur un total de 8.552 créations d'emploi — alors qu'en 1952, on n'en comptait que 7.223 — 214 ont été affectées à l'enseignement

supérieur, 1.354 à l'enseignement secondaire, 3.838 à l'enseignement primaire, 2.536 à l'enseignement technique, 205 à la jeunesse et aux sports et, enfin, 405 emplois à d'autres directions.

Au sujet de la loi de plan scolaire, le Ministre a annoncé son intention d'en demander le vote rapide au Parlement.

Enfin, le Ministre a donné connaissance de la réponse pleinement satisfaisante qu'il a donnée à l'Union nationale des Etudiants à la suite de laquelle cette dernière a renoncé à lancer l'ordre de grève qui était prévu pour le 27 novembre.

Répondant à une question posée par M. Canivez au sujet de l'article 5 du projet relatif à l'instruction des enfants de marinière, le Ministre a précisé qu'il envisageait deux solutions à ce problème : création d'écoles avec internat et octroi de bourses destinées à faciliter le placement des enfants dans les familles.

Le Président, ainsi que de nombreux collègues de celui-ci, ont remercié M. André Marie pour son très intéressant et complet exposé.

## FINANCES

**Mardi 25 novembre 1952.** — *Présidence de M. André Litaise, secrétaire.* — Sur le rapport de M. Jean Berthoin, Rapporteur général, la commission a adopté le projet de loi (n° 563, année 1952) portant ouverture de crédits spéciaux d'exercices clos et d'exercices périmés. Puis elle a abordé l'examen du budget de l'Education nationale et entendu le rapport de M. Debû-Bridel sur les chapitres concernant les arts et lettres, la jeunesse et les sports. La commission a décidé de bloquer 15 % de la subvention aux théâtres nationaux pour obtenir une révision des dispositions des conventions collectives qui constituent actuellement un obstacle à la radiodiffusion des représentations. Elle a supprimé un crédit de 12 millions inscrit à l'article 10 du chapitre 34-52 (Jeunesse et sports. — Matériel), dont le maintien ne lui a pas paru justifié en raison de l'entrée en vigueur de la loi du 21 septembre 1951. Par ailleurs, des réductions indicatives ont été effectuées sur les chapitres 36-71 (Salons artistiques), 35-81 (Entretien des ruines d'Oradour-sur-Glane), 43-73 (Subvention aux sociétés musicales), 43-81 (Fouilles archéologiques).

**Mercredi 26 novembre 1952.** — *Présidence de M. Jacques Masteau, vice-président.* — La commission a étudié le budget annexe des Postes, Télégraphes et Téléphones. Dans son rapport, M. Coudé du Foresto a présenté une étude sur les caractéristiques de ce budget et a souligné que la présentation faisait apparaître un excédent de recettes dont l'évaluation ne tient pas compte de la charge des amortissements. Il a ensuite traité des résultats des différentes branches d'activité faisant apparaître que seul le service du téléphone était excédentaire et que le service des chèques postaux enregistre un déficit croissant avec le volume des opérations. Pour tenter de remédier à cet état de choses, la commission a décidé d'introduire un article additionnel prévoyant l'institution d'une taxe sur les virements. Enfin, l'application de l'article 2 de la loi n° 51-1506 du 31 décembre 1951 a donné lieu à des critiques de la part de plusieurs commissaires.

L'ensemble du projet de loi a été adopté.

**Judi 27 novembre 1952.** — *Présidence de M. Jacques Masteau, vice-président.* — *Au cours d'une première séance,* tenue dans la matinée, la commission a adopté, sur le rapport de M. Marrane, le budget annexe de la Caisse nationale d'épargne. Une réduction indicative de 1.000 francs a été votée sur le chapitre 60-60 (Versement à la dotation de la Caisse nationale d'épargne) pour inviter le Gouvernement à prévoir un relèvement de la dotation.

La commission a ensuite adopté, sur le rapport de M. Litaise, les budgets annexes des Monnaies et Médailles (n° 502, année 1952), de l'Imprimerie nationale (n° 504, année 1952), de la Légion d'honneur et de l'Ordre de la Libération (n° 503, année 1952). Sur ce dernier, la commission a adopté, sur la proposition de M. Laffargue, à mains levées, par 12 voix contre 3 et 5 abstentions, l'article additionnel suivant : « A compter du 1<sup>er</sup> janvier 1954, et à l'exception des droits et prérogatives du Grand Chancelier, les missions dévolues à la Grande Chancellerie de l'Ordre de la Libération seront remplies par la Grande Chancellerie de la Légion d'honneur à laquelle seront transférés les crédits et les emplois indispensables à l'exécution de ces missions. »

M. Courrière a été chargé d'émettre, au nom de la commission, un avis favorable à l'adoption du projet de loi (n° 535, année 1952) modifiant certaines dispositions du décret n° 46-2769 du

27 novembre 1946 portant organisation de la Sécurité sociale dans les mines.

La commission a abordé l'examen des chapitres de l'enseignement du budget de l'Education nationale (n° 544, année 1952), rapportés par M. Auberger.

*Au cours d'une seconde séance*, tenue en fin d'après-midi, M. Auberger a fait un exposé détaillé, à l'occasion des chapitres de ce budget, des questions relatives aux divers ordres d'enseignement. Ont notamment retenu l'attention de la commission, les problèmes concernant le rétablissement du grade de directeur d'école, l'enseignement post-scolaire agricole, l'enseignement technique, les restaurants universitaires. Une réduction indicative a été votée au chapitre 34-12 (Enseignement supérieur. — Matériel), pour souligner l'insuffisance des crédits affectés à l'Institut de France eu égard aux dépenses actuellement prévisibles.

L'article 6 (Attribution de bourses aux élèves de l'enseignement supérieur privé), après avoir donné lieu à un débat auquel ont participé notamment MM. Auberger, rapporteur, Courrière, Debû-Bridel et Laffargue, a été adopté, au scrutin par appel nominal, par 13 voix contre 7 et 3 abstentions.

Ont voté pour : MM. Alric, Armengaud, Boudet, Boutemy, Coudé du Foresto (suppléé par M. Poher), Debû-Bridel, Fléchet (suppléé par M. Lelant), Maroger (suppléé par M. Rogier), Masteau, de Montalembert (délégué : M. Debû-Bridel), Peschaud (délégué : M. Boutemy), Rogier, Walker.

Ont voté contre : MM. Jean Berthoin, Courrière, Lamarque, (suppléé par M. Auberger), Minvielle (délégué : M. Pauly), Pauly, Alex Roubert (délégué : M. Courrière), Sclafer.

Se sont abstenus : MM. Laffargue, Litaïse (délégué : M. Pelleno), Pellenc.

En outre, MM. Bousch et Primet, retenus en séance publique au moment du vote, ont déclaré qu'ils votaient : M. Bousch, pour ; M. Primet, contre.

## FRANCE D'OUTRE-MER

**Mercredi 26 novembre 1952.** — *Présidence de M. Henri Lafleur, président.* — La commission a désigné son Président comme rapporteur du projet de loi (n° 574, année 1952) relatif à la composition et à la formation du Conseil général de la Nouvelle-Calédonie et dépendances:

Elle a adopté ses conclusions tendant au vote de ce texte sans modification] et décidé d'en demander la discussion immédiate au cours de la séance du 27 novembre.

## INTÉRIEUR (ADMINISTRATION GÉNÉRALE, DÉPARTEMENTALE ET COMMUNALE, ALGÉRIE)

**Jeudi 27 novembre 1952.** — *Présidence de M. Léon Muscatelli, président.* — M. Lodéon a été nommé rapporteur de la proposition de résolution (n° 543, année 1952) tendant à inviter le Gouvernement à prendre pour base, en ce qui concerne l'application des lois d'organisation municipale, le total général de la population des communes.

M<sup>me</sup> Devaud a été nommée rapporteur de la proposition de résolution (n° 584, année 1952) de M. Michel Debré, tendant à inviter le Gouvernement à fusionner les corps d'administrateurs civils en un nombre limité de grands corps ayant vocation pour plusieurs Ministères.

M. Deutschmann a été nommé rapporteur de la proposition de loi (n° 588, année 1952) tendant à compléter l'article 8 du décret du 23 prairial an XII sur les sépultures.

M. Schwartz a été nommé rapporteur du projet de loi (n° 586, année 1952) portant approbation d'une convention passée entre l'Etat et le département de la Moselle, en vue de la cession à cette collectivité des anciens bâtiments du tribunal de Thionville.

## MARINE ET PÊCHES

**Jeudi 27 septembre 1952.** — *Présidence de M. Abel-Durand, président.* — La commission a entendu les explications de M. André Morice, Ministre des Travaux publics, des Transports et du Tourisme, sur divers problèmes que pose la discussion prochaine du budget de la Marine marchande (n° 560, année 1952) devant le Conseil de la République.

Le Ministre a notamment indiqué dans quel sens il précônerait une réforme de l'enseignement maritime, en installant dans une région côtière une nouvelle école de navigation et en modifiant les programmes ainsi que les conditions d'admission.

La situation des compagnies de navigation subventionnées a fait l'objet d'un examen spécial. Répondant aux critiques formulées par la commission des finances, le Ministre a exprimé son étonnement en face des attaques renouvelées contre les compagnies dont la gestion donne pourtant satisfaction, ainsi qu'en témoignent les multiples contrôles auxquels elles sont soumises et auxquels il paraît inutile d'en ajouter d'autres.

Enfin, en ce qui concerne le régime des pensions des marins du commerce et de la pêche, le Ministre a opposé le manque de crédits au désir exprimé de voir appliquer intégralement l'article 55 de la loi qui fixe ce régime. Plusieurs suggestions lui ont été faites pour créer de nouvelles recettes, qu'il s'est engagé à faire mettre à l'étude avant la discussion du budget.

A cette occasion, le Président a rendu compte de la démarche qu'il a faite la veille avec M. Schmitt, Président de la commission de la marine marchande et des pêches de l'Assemblée Nationale, auprès de M. Jean Moreau, Ministre du Budget, pour l'amener à consentir une augmentation des crédits affectés à l'Etablissement national des Invalides de la Marine.

MOYENS DE COMMUNICATION,  
TRANSPORTS ET TOURISME

**Jeudi 27 novembre 1952.** — *Présidence de M. Emile Aubert, président.* — La commission a tout d'abord désigné comme rapporteurs :

— M. Julien Brunhes, du projet de loi (n° 523, année 1952) portant statut du personnel navigant professionnel de l'aéronautique civile ;

— M. Bouquerel, du projet de loi (n° 538, année 1952) portant organisation des services postaux des valeurs à recouvrer et des envois contre remboursement.

La commission a, ensuite, entendu le rapport pour avis de M. Bouquerel sur le projet de loi (n° 558, année 1952) relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1953 (Postes, télégraphes et téléphones).

Le rapporteur pour avis a tenu à rendre hommage à la compétence et à la haute conscience professionnelle du personnel de l'Administration des P. T. T., en adressant au Ministre, M. Duchet, ses plus vives félicitations pour les résultats obtenus, qui se traduisent dans les prévisions de l'exercice 1953 par un excédent de recettes de 6 milliards 652 millions.

Cependant, a-t-il ajouté, la constatation de cet excédent ne doit pas faire oublier que la faible densité des postes téléphoniques place, dans ce domaine, la France au quinzième rang dans le monde et au onzième en Europe.

Certes, la rénovation et l'extension de nos télécommunications posent avant tout un problème d'investissements ; mais il n'en demeure pas moins anormal que les bénéfices d'exploitation du téléphone servent à résorber le déficit dû à la poste et aux chèques postaux.

Il faudrait essayer de supprimer les causes de ce déficit.

Les tarifs extrêmement bas consentis à la presse, qui entraînent une perte de 10 milliards par an, doivent être modifiés, à tout le moins en ce qui concerne certaines publications.

La perception d'une taxe modique sur les virements, actuellement gratuits, ainsi que l'élévation du taux de l'intérêt servi par le Trésor sur les sommes mises à sa disposition par l'Administration des P. T. T., doivent permettre aux chèques postaux de trouver leur équilibre financier. La situation de la poste et des articles d'argent assainie, il sera alors possible de consacrer à l'amélioration des télécommunications, indépendamment des crédits d'équipement, l'excédent de recettes provenant de l'exploitation téléphonique.

Il n'est pas, en effet, de placement plus rentable. S'il en était encore besoin, les quelques exemples suivants suffiraient à le démontrer.

La seule liaison automatique Paris-Lyon a entraîné une augmentation des recettes de 58 millions, ce qui permet d'assurer l'amortissement de l'installation en trois ans.

La recette moyenne par abonné relié au réseau Téléx est de 100.000 francs par mois ; l'installation est alors amortie en moins d'un an.

Enfin, les 60.000 demandes d'abonnement qui ne peuvent être satisfaites représentent, sur la base d'un rapport moyen annuel de 40.000 francs par abonné, un manque à gagner de plus de 2 milliards par an.

Le rapporteur pour avis a, enfin, appelé l'attention du Ministre sur l'intérêt que présenterait l'étude et la mise en service d'un système unique de téléphonie automatique.

En terminant son exposé, M. Bouquerel a présenté à ses collègues des conclusions favorables à l'adoption du projet de loi.

Après un large débat auquel ont notamment participé MM. Henri Barré, Julien Brunhes, de Menditte, Pinton, ainsi que le Président et le rapporteur pour avis, les conclusions de ce dernier ont été approuvées à l'unanimité.

#### PENSIONS (PENSIONS CIVILES ET MILITAIRES ET VICTIMES DE LA GUERRE ET DE L'OPPRESSION)

**Jeudi 27 novembre 1952.** — *Présidence de M. Gatuing, président.* — La commission a adopté les conclusions du rapport de M. de Montullé tendant à l'adoption sans modification de la

proposition de loi (n° 451, année 1952) modifiant l'article premier du Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre.

Elle a décidé de s'associer à M. Yver pour demander au Ministre des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre d'examiner dans quelles conditions les veuves des marins péris en mer pourraient recevoir un permis de voyage gratuit par an pour aller se recueillir devant l'un des monuments commémoratifs, au même titre que les veuves de guerre devant la tombe de leur mari.

## PRODUCTION INDUSTRIELLE

**Jeudi 27 novembre 1952.** — *Présidence de M. Longchambon, président.* — En accord avec M. Rochereau, président de la Commission des Affaires économiques, M. Longchambon a proposé l'adoption d'une proposition de résolution visant à la création, en vertu de l'article 14, paragraphe 3, du Règlement, d'une commission de coordination chargée de suivre l'élaboration et la mise en œuvre des plans de modernisation et d'équipement.

Cette suggestion a été adoptée par la commission.

Puis, la commission a entendu un exposé de M. Coudé du Foresto sur la politique énergétique de notre pays.

Après avoir passé en revue les études publiées sur ce problème, entre autres, le rapport de M. Taix au Conseil Economique, M. Coudé du Foresto a analysé l'ensemble des facteurs qui conditionnent le problème de l'énergie, notamment la production accrue du charbon et du pétrole, le développement de la construction de barrages de grande retenue et les perspectives rassurantes de l'utilisation, dans l'avenir, de sources nouvelles d'énergie.

Un large débat s'est instauré auquel ont pris part MM. Jaubert, Pinchard, Coudé du Foresto et le Président.

La commission a ensuite décidé de poursuivre cette étude au cours d'une de ses prochaines séances.

## RECONSTRUCTION ET DOMMAGES DE GUERRE

Mardi 25 novembre 1952. — *Présidence de M. Bernard Chochoy, président.* — La commission a entendu M. Antoine Pinay, Président du Conseil, et M. Claudius Petit, Ministre de la Reconstruction et de l'Urbanisme, sur les projets d'investissement pour la reconstruction et la construction en 1953.

Au cours de son exposé, le Président du Conseil a annoncé :

1° qu'en 1953, on disposerait de 325 milliards qui se décomposeraient ainsi :

— 255 milliards mis à la disposition de la Caisse Autonome de la Reconstruction ;

— 20 milliards pour la mobilisation des titres ;

— 50 milliards pour les habitations à loyers modérés ;

2° qu'à ces 325 milliards s'ajouterait un crédit de 5 milliards qui serait débloqué incessamment ;

3° qu'avec ces crédits, qui sont en légère diminution sur les sommes utilisées cette année, on pourrait, toutefois, mettre un plus grand nombre de logements en chantier, compte tenu :

— des baisses, de l'ordre de 20 %, que l'on constate, actuellement, dans les adjudications ;

— de l'utilisation de procédés de construction standardisés ;

— de l'abaissement probable du taux des prêts du Crédit foncier ;

4° qu'un plan quadriennal d'investissements était à l'étude et serait présenté au Parlement au cours du premier trimestre de 1953. Le plan, qui définira en particulier la politique du Gouvernement en matière de construction, envisagera les moyens à mettre en œuvre pour assurer la construction de 240.000 logements chaque année.

Le Président, après avoir remercié MM. Pinay et Claudius-Petit, a insisté :

— sur l'insuffisance des crédits inscrits pour 1953 et sur les conséquences graves du ralentissement de l'activité du bâtiment ;

— sur la nécessité de permettre aux collectivités locales de bénéficier, dans certains cas, des primes à la construction ;

— sur l'urgence du vote de la loi foncière ;

— sur certaines modalités rendant les titres plus accessibles aux sinistrés.

Les membres du Gouvernement ont répondu aux questions qui leur ont été posées par M<sup>me</sup> Thome-Patenôtre, MM. Denvers, Chazette, Bousch, Plazanet, Laniel, Jaouen et Georges Boulanger.

Enfin, la commission a adopté un projet de décret modifiant la répartition des autorisations de payement accordées pour l'exercice en cours au Ministre de la Reconstruction et de l'Urbanisme au titre des dépenses mises à la charge de la Caisse autonome de la Reconstruction.